



SYNDICAT FNI DES INFIRMIERS LIBERAUX DE L' ISERE

3 rue Marcel Porte 38100 GRENOBLE

Tél : 04 76 87 59 60

www.FNI38.fr

Grenoble le 13 mars 2009

Cher(e)s adhérent(e)s,

Votre syndicat départemental a écrit à tous les députés de l'Isère, pour les informer de notre position contre la proposition de loi déposée par le député Monsieur MOYNE-BRESSAND , pour un statut libéral aux aides-soignantes, avec un argumentaire, assez conséquent, élaboré par la Fédération.

Nous avons reçu une réponse de Mr. Moyne-Bressant et de son collègue Mr.Colombier. Ces deux parlementaires ne répondent pas sur le fond, ce qui laisse supposer le maintien du projet de Mr.Moyne-Bressant, et le soutien de Mr.Colombier.

Nous avons besoin de vous pour soutenir notre action.

Vous trouverez ci-joint une lettre-type à photocopier et à envoyer à :

- Mr. Le Député MOYNE-BRESSANT Alain, place du 8 mai 1945
Crémieu 38460
- Mr le Député COLOMBIER Georges , BP 21, St Jean de Bournay
38440

Nous vous remercions de votre contribution à la démarche de votre syndicat.

Bien confraternellement,

La présidente

Hélène Boureille

PS : vous trouverez l'argumentaire sur notre site : *www.FNI38.fr*

Nom :

Infirmier(e) libéral(e)

Adresse :

Monsieur Le Député

MOYNE-BRESSANT Alain

place du 8 mai 1945

38460 CRÉMIEU

Le

2009

Monsieur le Député,

Mon syndicat FNI de l'Isère, m'a informé vous avoir contacté suite à la proposition de loi visant à créer un statut libéral aux aides-soignantes.

Votre réponse laisse supposer le maintien de votre position, malgré les arguments développés par mon syndicat.

Je me vois dans l'obligation d'informer tous mes patients, qui sont vos électeurs, sur votre implication au premier chef de votre proposition de loi et sur ses risques pour la santé de mes patients.

Recevez, Monsieur le Député, mes sincères salutations,

Nom :

Infirmier(e) libéral(e)

Adresse :

Monsieur Le Député

COLOMBIER Georges ,

BP 21,

38440 ST JEAN DE BOURNAY

Le

2009

Monsieur le Député,

Mon syndicat FNI de l'Isère, m'a informé vous avoir contacté suite à la proposition de loi visant à créer un statut libéral aux aides-soignantes.

Votre réponse laisse supposer le maintien de votre position, malgré les arguments développés par mon syndicat.

Je me vois dans l'obligation d'informer tous mes patients, qui sont vos électeurs, sur votre implication au premier chef de votre proposition de loi et sur ses risques pour la santé de mes patients.

Recevez, Monsieur le Député, mes sincères salutations,